

Conforme au règlement (CE) n°1907/2006 (REACH), Annexe II- France



FICHE DE DONNEES DE SECURITE

OXY'APT JAUNE

1. IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE / PREPARATION ET DE LA SOCIETE / ENTREPRISE

Identification de la substance ou de la préparation

Nom du produit OXY'APT JAUNE
Utilisation du produit Matière colorante

Fournisseur / Fabricant STE DES OCRES DE France
Impasse des Ocriers
84400 - APT - France

Numéro de téléphone d'appel d'urgence: 00.33 (0)490.746.382
info-distribution@fr.oleane.com

2. IDENTIFICATION DES DANGERS

La préparation n'est pas classée comme dangereuse selon la Directive 67/548/ CEE et ses amendements.

Pour plus de détails sur les conséquences en termes de santé et les symptômes, reportez-vous à la section 11.

3. COMPOSITION / INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS

CI : mélange de Y43 -Y42 - W18
Composition : SiO₂ + Al₂O₃ + Fe₂O₃+ CaCo₃
Substance/ préparation : préparation

Numéros cas : néant

Numéros einecs : néant

A la connaissance actuelle du fournisseur, ce produit ne contient pas d'ingrédients dangereux pour nécessiter une déclaration dans cette section,

conformément aux règlements de l'UE ou aux règlements nationaux.

4. PREMIERS SECOURS

Premier secours

Inhalation

Ingestion

Contact avec la peau

Transporter la personne incommodée à l'air frais.

En cas d'évanouissement, placer la personne en position latérale de sécurité.

Aucune mesure spéciale requise

Rincer immédiatement les yeux à grande eau, en soulevant de temps en temps les paupières.

Vérifier si la victime porte des verres de contact et dans ce cas les lui enlever.

En cas d'irritation, consulter un médecin.

5. MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

Moyens d'extinction

Utilisable

Non utilisable

Risques particuliers liés à l'exposition au produit

Équipement de protection spécial pour le personnel préposé à la lutte contre l'incendie

En cas d'incendie, asperger d'eau (en brouillard), de mousse, de poudre chimique sèche ou de gaz carbonique

Aucun

Aucun risque spécifique d'incendie ou d'explosion

Les pompiers devront porter un équipement de protection approprié ainsi qu'un masque.

6. MESURES A PRENDRE EN CAS DE REJET ACCIDENTEL

Précautions individuelles

Précautions relatives à l'environnement

Aucune initiative ne doit être prise qui implique un risque individuel ou en l'absence de formation appropriée. Empêcher l'accès aux personnes non requises et ne portant pas de vêtements de protection. Assurer une ventilation adéquate.

Revêtir un équipement de protection individuelle approprié.

Eviter la dispersion et l'écoulement du produit

Oxy'apt jaune page 3

répandu ainsi que le contact avec le sol, le milieu aquatique environnant, les égouts ou conduits d'évacuations. Informer les autorités compétentes en cas de pollution de l'environnement par le produit.

7. MANIPULATION ET STOCKAGE

Manipulation
Stockage
Matériaux d'emballage
Aucune mesure spéciale n'est requise
Aucune mesure spéciale n'est requise
Utiliser l'emballage d'origine

8. CONTROLE DE L'EXPOSITION / PROTECTION INDIVIDUELLE

Valeurs limites d'exposition
Mesures d'hygiène
Protection respiratoire
Protection des mains
Protection des yeux
Protection de la peau
Non disponible
Se laver les mains, les avant-bras et le visage après avoir manipuler le produit.
Recommandé : masque de protection antipoussière
Recommandé : gants
Utiliser une protection oculaire conforme à une norme approuvée
L'équipement de protection personnel pour le corps devra être choisi en fonction de la tâche à réaliser ainsi que des risques encourus, et il est recommandé de le faire valider par un spécialiste avant de procéder à la manipulation du produit.

9. PROPRIETES PHYSIQUES ET CHIMIQUES

informations générales
Aspect
Etat physique
Couleur
Odeur
Solide [poudre]
jaune
Inodore
Oxy'apt jaune page 4
Informations importantes relatives à la santé, à la sécurité et à

l'environnement
pH 7
Point de fusion 1340 °c
Densité apparente
Solubilité Insoluble

10.STABILITE ET REACTIVITE

Stabilité
Température de décomposition
Conditions à éviter
Produits de décomposition dangereux
le produit est stable

Aucune condition
dans des conditions normales de stockage et
d'utilisation, aucun produit de décomposition
dangereux ne devrait apparaître.

11.INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

Tout effet de toxicité chronique ou de sensibilisation est pratiquement exclu du fait que l'ocre solide est un minerai naturel de la surface terrestre et, à l'état dissous, un constituant naturel et indispensable de l'eau dans la nature.

12.INFORMATIONS ECOLOGIQUES

L'ocre est, à l'état solide, un constituant minéral, naturel de la terre. A l'état dissous, la substance est un constituant naturel et indispensable des eaux dans la nature. On peut donc exclure des effets défavorables pour l'environnement. L'ocre ne peut pas être biodégradé.

13.CONSIDERATIONS RELATIVES A L'ELIMINATION

Méthodes d'élimination des déchets
Vérifier l'appétite du produit à être réutilisé. Les déchets et emballages vidés non nettoyés doivent être emballés ou fermés, étiquetés et évacués vers un centre de destruction ou de recyclage en respectant la législation nationale en vigueur. Consulter le fabricant en cas de quantités importantes. En cas de réexpédition de récipients
Déchets dangereux
vides non nettoyés, signaler au destinataire les risques éventuels encourus du fait des résidus du produit.

Pour l'élimination au sein de l'UE, utiliser le code déchet en vigueur selon la liste Européenne des déchets (LED). Tout producteur de déchets est entre autres tenu de classer ses déchets selon le code de catégorie et de procédé de la Liste Européenne des Déchets. (LED).

A la connaissance actuelle du fournisseur, ce produit n'est pas considéré comme un déchet dangereux tel que défini par la directive UE 91/689/CEE

14.INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

Réglementation ONU	Numéro	Nom d'expédition	Classe	PG	Etiquette	Autres informations
ADR/RID non réglementé						
GGVSE non réglementé						
ADNR non réglementé						
IMDG non réglementé						
IATA non réglementé						
PG : groupe d'emballage						
Non dangereux pour le transport						
Ce produit n'est pas soumis à étiquetage						
Oxy'apt jaune page 6						

15.INFORMATIONS REGLEMENTAIRES

Réglementation de l'union Européenne
Déterminée en accord avec les directives de l'UE 67/548/EEC et 1999/45/EC (y compris les amendements), la classification et l'étiquetage prennent en compte l'usage prévu du produit.

Applications industrielles
Phrases de risque Ce produit n'est pas classé selon la législation de l'Union européenne

Réglementations nationales
Code de la Sécurité Sociale , Art. L 461 - 1 à L 461- 7 (France) : non concerné
Stockage- Rubrique(s) des ICPE (France) : 2517
Arrêté du 11 Juillet 1977 , fixant la liste des travaux nécessitant une surveillance médicale spéciale: non concerné.

16.AUTRES DONNEES

5 Oxy'apt jaune

Historique

Date d'impression le 26 août 2008

Date d'édition le 26 août 2008

Date de la précédente édition 2003

Avis au lecteur

Les informations portées sont basées sur l'état actuel des connaissances.

Cette fiche de données de

sécurité décrit le produit sous le seul aspect de la sécurité. Les données ci-

dessus n'ont pas valeur de

garantie concernant la composition, les propriétés ou la performance des produits.